



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 4 juin 2021

Depuis le début de l'année 2021, **11** décès (contre 8 à la même période en 2020) sont à déplorer sur les routes du département.

Au 30 mai 2021, on compte **341** accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait **390** blessés dont **84** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont principalement dus aux refus de priorité (**71 accidents**) et aux défauts de maîtrise (**61 accidents**).

Durant la semaine du 24 au 30 mai 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **285** excès de vitesse ;
- **20** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **13** délictuelles ;
- **18** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **24** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **2** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **6** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **27** suspensions du permis de conduire.

Vous vous déplacez en scooter ? Moyen de transport idéal pour se déplacer en ville, les scooters et cyclomoteurs sont accessibles dès l'âge de 14 ans. Mais conduire un cyclomoteur comporte des risques : le décès d'un jeune conducteur de cyclomoteur de 16 ans était encore à déplorer le 8 mai dernier sur la commune d'Urrugne. Il est donc essentiel de :

- redoubler de vigilance lorsque vous circulez en centre-ville car vous partagez la route avec de nombreux véhicules (vélos, bus, voitures, trottinettes)
- ne pas se faufiler entre les véhicules en cas d'embouteillages.
- ne pas changer de file brusquement.
- ne pas dépasser par la droite.
- respecter les limitations de vitesse : un cyclomoteur est conçu pour ne pas dépasser la vitesse maximale de 45 km/h et la formation dispensée afin d'obtenir le permis AM ne permet pas d'acquérir une maîtrise suffisante au-delà de cette vitesse, le débridage de ce véhicule est donc formellement interdit.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**



**ÉQUIPEMENT COMPLET
RECOMMANDÉ**
(BLOUSON, PANTALON ET
BOTTES CERTIFIÉS CE)